**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MAI 2024 à 20h00**

 **Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie**

**Présent(e)s :** Mesdames Françoise SPANNENTE, Audrey CAPELLA, Brigitte PULCINI, Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Alain L’HERBETTE, Philippe PETIT, Philippe CORNET, Sébastien CAULT.

**Procuration :**

Monsieur Coll ayant donné procuration à Monsieur Humbert, Mme Hoarau ayant donné procuration à Madame Pulcini, Monsieur Grimault ayant donné procuration à Mme Spannente, Madame Lacanale ayant donné procuration à Mme Capella et Monsieur Ambre ayant donné procuration à Monsieur Petit, Mme Auguste ayant donné procuration à M. Philippe Cornet.

**Secrétaire de séance**: Mme Françoise SPANNENTE.

**Ordre du jour**

* **DIA**
* **Dénomination des voiries communales**
* **Devis Eiffage : travaux voirie**
* **Budget assainissement** : Affectation des résultats 2023
* **Budget assainissement** : Décision Modificative n°1
* **Budget assainissement** : Travaux programme 2025 : autorisation donnée au Maire de signer le marché de maîtrise d’œuvre
* **Questions diverses**
1. **DIA**

Vente ELLIAD / TRESSON -FRANCHITTO : Terrain non bâti cadastré AD 447 de 587 m² - Prés derrières- pour 65 000 €.  Le conseil municipal à l’unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Vente MORAIN/JOURDAIN : Maison de 105 m² sur terrain de 1500 m² cadastré AC 395- 17 rue du lavoir- pour 314 000 €. Le conseil municipal à l’unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

1. **Dénomination des voiries communales**

Monsieur le maire expliqueque le conseil municipal est compétent pour le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d’autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d’identifier clairement les adresses.

Le conseil municipal à l’unanimité de procéder à la dénomination de l’ensemble des voies communales.

1. **Devis Eiffage : travaux voirie**

Monsieur le maire explique qu’il convient de valider le devis d’Eiffage pour la réalisation des travaux de voirie sur différents secteurs de la commune.

Monsieur le maire a demandé à l’entreprise Eiffage un rabais sur les devis car le total dépasse les inscriptions budgétaires. Le montant du devis pour la réalisation des travaux s’élève à 63 000,00 € sont programmés .

Le conseil municipal à l’unanimité accepte les devis d’Eiffage.

**4-Budget assainissement** : Affectation des résultats 2023

Par délibération du 2 avril 2024, le conseil municipal a voté l’affectation des résultats 2023 pour le budget assainissement. Cette délibération présente des erreurs dans les sommes affectées qu’il convient de rectifier.

Les résultats 2023 pour le budget assainissement se présentent comme suit :

* Résultat de clôture 2023 en Fonctionnement : 49 192.34€ €
* Résultat de clôture 2023 en Investissement de : 33 448.45 €
* Restes à Réaliser en dépenses d’investissement d’un montant de : 0,00€
* Restes à Réaliser en recettes d’investissement d’un montant de : 0,00 €

Affectationdes résultats de l’exercice 2023 au budget primitif 2024 proposé :

* **au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 43 719.92 €**
* **au compte 001 « excédent d’investissement reporté » : 33 448.45€**
* **au compte 1068 « autres réserves » : 5 472,42 €.**

Le conseil municipal à l’unanimité décide de retirer la délibération D24 04 02 05 du 2 avril 2024 portant affectation des résultats 2023 du budget assainissement et remplace par une nouvelle délibération approuvant la reprise des résultats comme détaillée ci-dessus.

**5- Budget assainissement :** Décision Modificative n°1

Afin de prendre en compte la nouvelle délibération d’affectation des résultats 2023 pour le budget assainissement, il convient de procéder à des modifications de crédits sur le BP2024 comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **SECTION FONCTIONNEMENT** | **SECTION INVESTISSEMENT** |
| Compte | Dépenses | Recettes | Dépenses  | Recettes |
| 023-virement à la section d’investissement | -33 448.45€ |  |  |  |
| 002-excédent antérieur reporté |  | -33 448.45€ |  |  |
| 021-virement de la section de fonctionnement |  |  |  | -33 448.45€ |
| 001-excédent antérieur reporté |  |  |  | +33 448.45€ |
| **TOTAL** | **-33 448.45€** | **-33 448.45€** |  | **0€** |

Le conseil municipal à l’unanimité

* approuve les modifications d’affection de crédits du BP2024 comme détaillées ci-dessus .

**6- Budget assainissement** : **Travaux programme 2025 : autorisation donnée au Maire de signer le marché de maîtrise d’œuvre**

Dans le cadre du projet de travaux de mise en séparatif du réseau d’assainissement situé rue des écoles, la commune souhaite faire appel à un bureau d’étude pour en assurer les missions de Maîtrise d’Oeuvre.

Un dossier de demande de subventions sera déposé auprès de l’Agence de l’Eau.

Le Bureau d’Etude EAU+01 a été sollicité pour une proposition de prix, celle-ci s’élève à 18 000€ HT.

Le conseil municipal à l’unanimité

* Accepte la proposition de prix d’Eau+01
* Autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d’oeuvre correspondant, pour un montant de 18 000€ HT.

**Questions diverses**

Monsieur le maire explique qu’il est nécessaire de procéder au curage des deux lagunages en effectuant l’épandage des boues dans les champs.

Un travail a été réalisé avec M Bardet de la Chambre d’Agriculture de l’Ain afin de répertorier et de solliciter les agriculteurs en capacité de récupérer ces boues et de les épandre dans leurs champs.

Des conventions garantissant le respect des procédures à suivre pour ce traitement ont été signées avec les agriculteurs pour que ces actions puissent se déroulées au cours de l’été.

Rappel des modalités de l’organisation du scrutin pour les élections européennes du 9 juin 2024.

Monsieur le maire explique qu’une cérémonie sera organisée le 1er septembre 2024 pour la commémoration des trois maquisards fusillés en 1944 au Mas Savoye.

Séance levée à 21h 10.